

Q.
A1125
A21/19
3

A

**LA CULTURE ET LA
MISE EN MARCHÉ
DU TABAC
AU QUÉBEC**



**Rapport de
la commission
royale d'enquête
sur l'agriculture
au Québec**



**LA CULTURE ET LA
MISE EN MARCHÉ
DU TABAC
AU QUÉBEC**

**Rapport de
la commission
royale d'enquête
sur l'agriculture
au Québec**



A Son Excellence

Le Lieutenant-gouverneur en Conseil du Québec

Nous, membres de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la culture et la mise en marché du tabac au Québec.

Notre Commission a été instituée par l'arrêtée en conseil numéro 1422 du 27 juillet 1965 pour faire enquête sur les moyens à prendre pour que la production agricole rapporte aux agriculteurs un revenu équilibré par rapport à celui des autres classes de la société.

Nous prions Votre Excellence de bien vouloir agréer le présent rapport que nous vous soumettons respectueusement.

Nolasque April

président,

Rosario Cousineau

E. A. Dugas

C. B. Neapole

G. C. Thomson

Maurice Tremblay

membres.

René Monette

secrétaire.

Montréal, avril 1968.



Introduction

La culture du tabac, dans le Québec, est une culture industrielle importante.

Trois types de tabac se cultivent dans le Québec: le tabac jaune, le tabac à cigare et le tabac à pipe. Les producteurs font partie de deux coopératives, savoir:

la Société Coopérative Agricole de Tabac
du District de Joliette,
la Société Coopérative Agricole de la
Vallée d'Yamaska.

Par ailleurs, des Offices de Producteurs, l'un pour le tabac jaune et l'autre pour le tabac à cigare et à pipe, ont le pouvoir de régler et de contrôler la production et la commercialisation des trois types de tabac produits dans la province.

Actuellement, la province de Québec assure à elle seule toute la production de tabac canadien à cigare. Par ailleurs, la province d'Ontario est de loin le principal producteur de tabac jaune, qui représente de 90 à 95 pour cent du tabac cultivé au Canada.

La production du tabac constitue un certain apport à l'économie agricole du Québec, d'autant plus que la culture du tabac jaune a permis de tirer partie de sols sablonneux qui autrement auraient une valeur agricole beaucoup moindre.

Nous nous appliquerons à analyser les aspects économiques de cette production, les problèmes qui l'affectent, ainsi que certaines particularités des techniques de production et des modes de mise en marché.

Nous donnerons ensuite un résumé de nos constatations pour en venir à quelques recommandations.



CHAPITRE I

Production de toutes les variétés de tabac au Canada et au Québec

La production de toutes les variétés de tabac au Canada et par province s'établissait comme suit, en 1966:

Tableau 1. Production, superficie et valeur du tabac produit au Canada, en 1966, par province.

	<i>Superficie</i> (acres)	<i>Production</i> (000 lb)	<i>Rendement à l'acre</i> (lb)	<i>Valeur</i> (000 \$)
<i>Canada</i>				
Tabac jaune	124,136	223,703	1,883	159,592
Tabac à cigare	2,519	3,934	1,562	1,134
Tabac à pipe	447	451	964	157
Tabac burley	2,790	5,484	1,966	2,834
Tabac foncé	300	549	1,830	272
<i>Ontario</i>				
Tabac jaune	117,471	214,703	1,827	153,212
Tabac burley	2,790	5,484	1,966	2,834
Tabac foncé	300	549	1,830	272
<i>Québec</i>				
Tabac jaune	5,742	7,895	1,375	5,633
Tabac à cigare	2,519	3,934	1,562	1,134
Tabac à pipe	447	451	964	157
<i>Provinces Maritimes</i>				
Tabac jaune	923	1,158	1,255	784

Dans la province de Québec, les superficies plantées en tabac ont diminué depuis 1961, alors que les prix ont augmenté. La production annuelle et la valeur approximative s'établissaient comme suit:

Tableau 2. Production de tabac, toutes variétés, au Québec, de 1961 à 1966.

<i>Année</i>	<i>Superficie</i> (acres)	<i>Production</i> (000 lb)	<i>Valeur à la ferme</i> (000 \$)	<i>Prix moyen à la ferme</i> (cents par lb)
1961	11,133	12,065	4,271	35.40
1962	8,901	12,289	4,720	38.40
1963	8,517	10,669	3,980	37.21
1964	8,334	9,919	4,300	43.35
1965	9,366	3,367	4,135	44.14
1966	8,708	12,280	6,924	56.38

Cette production se répartit inégalement entre les trois types de tabac, comme suit:

Tableau 3. Superficie, production et valeur par type de tabac, au Québec, 1966.

	<i>Superficie</i> (acres)	<i>Production</i> (000 lb)	<i>Valeur à la ferme</i> (000 \$)	<i>Prix moyen à la ferme</i> (cents par lb)
Jaune	5,742	7,895	5,633	71.35
Cigare	2,519	3,934	1,134	28.83
Pipe	447	451	157	34.72
Toutes variétés	8,708	12,280	6,924	56.38

a) Tabac jaune

Le tabac jaune, dit de Virginie, ou tabac à cigarette, se cultive principalement dans les régions sablonneuses des comtés de Joliette Berthier et l'Assomption.

Le tableau suivant indique la production et la valeur du tabac jaune dans les divers comtés de la province de Québec, en 1966:

Tableau 4. Production et valeur du tabac jaune dans le Québec, en 1966, par comté.

Comté	<i>Superficie</i> (acres)	<i>Production</i> (000 lb)	<i>Valeur à la ferme</i> (000 \$)
Joliette	3,162	4,348	3,102
Berthier	1,753	2,410	1,720
L'Assomption	435	598	427
Saint-Maurice	143	197	140
Champlain	95	131	93
Verchères	64	88	63
Richelieu	62	85	61
Pontiac	28	38	27
TOTAL	5,742	7,895	5,633

Le prix payé à la ferme était de \$0.7135 la livre, en 1966 à comparer à \$0.6192, en 1965 et à \$0.5492 en 1964.

b) Tabac à cigare

Tout le tabac à cigare produit au Canada est cultivé dans la province de Québec, principalement sur les terres franches de la région de Montcalm, l'Assomption et Joliette, ainsi que sur les terres de pointe donnant sur la rivière Yamaska, dans le comté de Rouville.

Tableau 5. Superficie, production et valeur à la ferme du tabac à cigare, au Québec, en 1966, par comté.

<i>Comté</i>	<i>Superficie</i> (acres)	<i>Production</i> (000 lb)	<i>Valeur à la ferme</i> (000 \$)
Montcalm	1,325	2,078,507	599,233
L'Assomption	608	944,932	272,424
Joliette	280	435,120	125,446
Rouville	254	394,616	113,767
Iberville	31	48,174	13,889
Bagot	18	27,972	8,064
Missisquoi	3	4,662	1,344
TOTAL	2,519	3,933,983	1,134,197

Le tabac à cigare produit au Québec est employé comme filasse, tandis que des tabacs importés, plus fins, forment la robe extérieure. Les principaux fournisseurs de ces tabacs sont les Etats du Connecticut et du Massachusetts, ainsi que Cuba.

Le prix moyen payé à la ferme était de \$0.2883 la livre en 1966, de \$0.2526 en 1965 et de \$0.2599 en 1964.

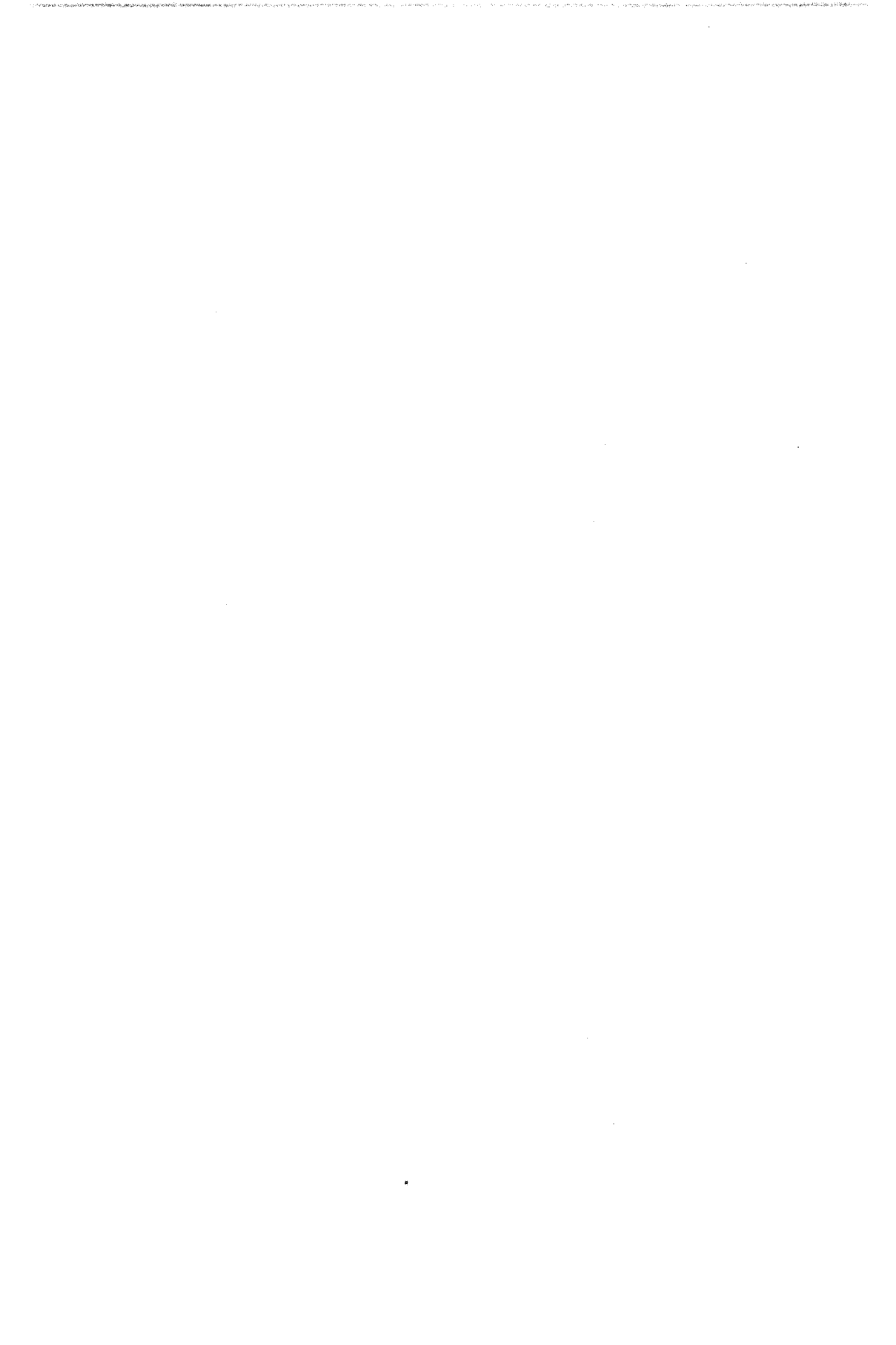
c) Tabac à pipe

La production de tabac à pipe, pour fins commerciales, est concentrée dans la région de Montcalm-Joliette. Les superficies plantées varient peu mais le rendement à l'acre augmente.

Tableau 6. Superficie, production et valeur à la ferme du tabac à pipe, au Québec, en 1966, par comté.

<i>Comté</i>	<i>Superficie</i> (acres)	<i>Production</i> (lb)	<i>Valeur à la ferme</i> \$
Montcalm	201	213,764	74,219
Joliette	132	127,248	44,180
L'Assomption	60	57,840	20,082
Champlain	40	38,560	13,388
Berthier	14	13,476	4,679
TOTAL	447	450,888	156,548

Le prix moyen payé à la ferme était de \$0.3472 la livre en 1966 à comparer à \$0.3103 en 1965 et à \$0.3406 en 1964.



CHAPITRE II

Problèmes de production du tabac au Québec

Les problèmes de production sont à peu près les mêmes pour toutes les variétés de tabac.

a) *Tabac jaune*

L'Ontario est de loin la principale province productrice de tabac jaune au Canada. La recherche et l'expérimentation faites à la ferme fédérale de Delhi, en Ontario, fournissent aux planteurs des variétés et des données techniques constamment mises à jour.

Les planteurs du Québec bénéficient du résultat de ces recherches. Mais, le climat et le sol n'étant pas identiques, ni même parfois comparables, il se pose des problèmes de transposition et d'adaptation des résultats de ces recherches aux sols et au climat du Québec. Il se fait de la recherche à la ferme fédérale de l'Assomption, mais pas autant qu'on pourrait le souhaiter.

Des agronomes affirment que la superficie des sols convenant à la culture du tabac jaune, au Québec, pourrait être considérablement augmentée. De grandes étendues de terres sablonneuses conviendraient à cette plantation. Il y aurait, au Québec, avec climat favorable, une superficie presque aussi considérable qu'en Ontario. Cette superficie est encore boisée dans une proportion d'au-delà de 75 p.c., ce qui augmente les risques de gel printanier et de fin de saison. Le tabac jaune requiert une période sans gel d'au moins 110 jours.

La production du tabac jaune exige un investissement assez considérable que l'on estime à quelque \$1,200 par acre. Une ferme à tabac jaune de 50 acres exigerait donc une mise de fonds de quelque \$60,000 pour l'achat du terrain, l'acquisition de la machinerie et de l'outillage de culture et d'irrigation, ainsi que pour la construction des séchoirs.

Le producteur québécois semble à la page sous le rapport des techniques. Néanmoins, plusieurs facteurs limitent l'expansion de cette culture, tels que: une capitalisation élevée; le fait que cette culture constitue une monoculture très spécialisée; la crainte d'insuccès par suite des intempéries; le coût élevé des primes d'assurance-grêle et incendie; une pénurie et un coût élevé de la main-d'oeuvre.

Les planteurs de tabac jaune ont à faire face parfois à de dures épreuves: les vents dévastateurs des premiers jours de juin, l'érosion du sol, les sécheresses prolongées, la grêle, des gelées occasionnelles de début et de fin de saison.

D'autre part, si le nombre de producteurs a diminué, les superficies se sont maintenues; la qualité et les rendements ont connu des progrès marqués depuis quelques années. La récolte de 1966 a atteint 1,366 livres à l'acre. En Ontario et aux Etats-Unis, on obtient des rendements allant jusqu'à 1,800 livres à l'acre.

D'aucuns affirment que, contrairement à l'opinion générale, cette production n'est pas rentable que dans les grandes exploitations. Nombre de gens disposant d'une main-d'oeuvre familiale pourraient, dit-on, l'entreprendre sur une petite échelle et avec des frais beaucoup moins élevés, disons sur une superficie de 6 à 10 acres. Cette forme de production mériterait d'être expérimentée.

b) *Tabac à cigare*

Québec est la seule province du Canada à cultiver le tabac à cigare. Comme pour le tabac jaune, la capitalisation est élevée et la main-d'oeuvre est rare et coûteuse.

Le tabac à cigare récolté au Québec est employé comme filasse dans les cigares à prix modique. Cette filasse est recouverte d'une enveloppe, puis d'une robe.

Depuis quelques années d'autres types de tabac sont employés comme filasse. De plus, est apparue une enveloppe « synthétique » ou « semi-synthétique » formée de déchets de tabacs moulus en poudre et reconstitués en feuilles minces. La robe extérieure est généralement faite de tabacs importés.

La composition d'un cigare s'établit à peu près comme suit, en quantités de tabacs employés:

filasse	80 pour cent
enveloppe	15 pour cent
robe	5 pour cent

Le tabac à cigare du Québec n'est pas très aromatique, ce qui limite son emploi. Les cigares plus dispendieux sont faits de tabacs étrangers entièrement.

Dans la province, il y a environ 1,000 agriculteurs qui cultivent le tabac à cigare comme récolte d'appoint, chacun d'eux sur une superficie de quelques acres seulement.

CHAPITRE III

Mise en marché

a) *Tabac jaune*

La vente des récoltes se fait sur le marché libre, bien qu'elle soit assujettie à certains règlements relevant de l'Office des Producteurs de Tabac Jaune du Québec, un organisme mis sur pied en 1958, en vertu de la Loi de la Mise en Marché des Produits Agricoles. Le rôle principal de cet organisme consiste à coordonner les différentes opérations de la mise en marché. Les acheteurs, actuellement au nombre de quatre, sont: l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Ltd, de Montréal; la Simcoe Leaf Tobacco Inc., de Simcoe, Ontario; la Canadian Tobacco Leaf, de Chatham, Ontario; F. H. Jones Tobacco Sales Corporation, de Joliette. Cette dernière firme s'est portée acquéreur d'une quantité appréciable de la dernière récolte pour le compte de la Cie Bastos Limitée, récemment établie à Louiseville. Celle-ci a lancé la cigarette « Expo-67 », au printemps de 1967.

Parmi les règlements de l'Office des Producteurs, il en est un qui stipule que dans la province de Québec, on doit utiliser les mêmes normes de classification et payer les mêmes prix moyens qu'en Ontario. Ces normes étaient au nombre de 70 pour la récolte de 1966.

Durant la récolte, à partir de la mi-août, les acheteurs visitent les producteurs et prennent des notes sur les quantités et les qualités des feuilles de tabac dans chaque séchoir. Ils reviennent une deuxième et souvent une troisième fois. De son côté, le producteur classe sa récolte dans ses séchoirs, généralement en quatre classes. Chaque producteur faisant de même, il en résulte un grand nombre de classes.

L'Office des Producteurs visite également les producteurs de tabac, en compagnie d'un évaluateur qu'il a fait venir de l'Ontario. Ensemble, ils établissent une évaluation des récoltes dans chaque séchoir. Quelques jours avant la date fixée pour la vente, l'Office des Producteurs envoie à chaque producteur un rapport détaillé donnant une évaluation de la qualité du tabac dans chaque séchoir.

Vers le 15 octobre, un comité nommé par le bureau de Direction de l'Office des Producteurs s'entend avec les acheteurs pour fixer la date de la vente et établir une échelle de prix selon les classes de tabac.

Le jour de la vente, chaque acheteur loue un local, parfois dans un hôtel, où il attend les producteurs. Ceux-ci vont rencontrer l'acheteur à qui ils désirent vendre leur tabac. S'ils le veulent, les producteurs peuvent offrir leur récolte à plus d'un acheteur. Le producteur négocie la vente de son tabac, pour en arriver à un prix moyen avantageux pour toute sa récolte.

Les négociations, lors du jour de la vente, ne portent que sur la qualité du tabac, le producteur s'efforçant d'obtenir que la plus grande quantité possible de son tabac soit classé dans les catégories supérieures, de façon à ce que le prix moyen soit élevé. Ce prix sera versé au producteur, à la livraison du tabac, au temps qu'indiquera l'acheteur, comme acompte.

Lorsque le prix final moyen en Ontario est connu, l'acheteur paie à chaque producteur la différence entre le prix moyen en Ontario et le prix moyen au Québec. D'où l'importance pour le producteur d'obtenir pour sa récolte un prix moyen aussi élevé que possible, car l'ajustement s'ajoute au prix moyen convenu.

Les producteurs n'osent pas, par crainte de représailles, remettre en question cette méthode de mise en marché. Il nous semble qu'elle est pour le moins étrange.

Depuis deux ans, presque tout le tabac jaune du Québec est séché à nouveau et mis en boucauts par F. H. Jones Tobacco Sales Corporation, Co., Ltd. de Joliette, qui opère dans l'ancienne usine de la Coopérative des Tabacs Laurentiens, de Joliette, vendue à la Rock City Tobacco Co. (1960), Ltd, en 1953.

b) Tabac à cigare

Pour le compte de l'Office des Producteurs de Tabac à Cigare et à Pipe du Québec, deux sociétés coopératives, dont l'une à Saint-Jacques de Montcalm et l'autre à Saint-Césaire de Rouville, administrent le Plan conjoint et contrôlent les ventes du tabac à cigare. Par ailleurs, dans le but de ne produire que des récoltes de qualité et d'éviter l'encombrement du marché, les sociétés coopératives, comme agents du Plan conjoint, maintiennent un régime de contingents des superficies en plantation.

C'est durant les mois d'hiver et, à tour de rôle, que les producteurs livrent leur récolte à leur coopérative. La récolte est évaluée à chaque jour de livraison, d'après un échantillon de feuilles tiré de chaque ballot de tabac.

Plus tard, alors que les opérations de classement et de mise en caisses sont terminées, les coopératives, par l'entremise d'un porte-parole, négocient la vente des tabacs des sociétaires avec leurs clients. Les producteurs se disent satisfaits de leurs relations avec les acheteurs.

Quelques producteurs de tabac à cigare ne font pas partie des coopératives, mais ils sont soumis au Plant conjoint. En pratique, ces producteurs « indépendants » vendent leur tabac directement aux acheteurs et font rapport à l'Office des Producteurs. Le Plan conjoint est financé par un prélevé imposé à chaque producteur. Ce prélevé était de \$0.20 par 100 livres, en 1966.

c) *Impôt provincial de consommation sur les cigarettes, les cigares et le tabac haché*

En 1940, la Législature du Québec établissait un impôt de consommation sur les produits du tabac (S.Q., 4 Georges VI, ch. 15). Cette loi a été modifiée à plusieurs reprises depuis.

L'impôt provincial sur le tabac est présentement comme suit:

Cigarettes:

6/25 d'un cent par cigarette.

Cigares:

12 pour cent du prix de vente au détail.

Dans le cas des cigares dont le prix de vente au détail n'excède pas \$0.10 \$0.01 par cigare.

Tabac haché et autres produits du tabac:

12 pour cent du prix de vente au détail.

Par ailleurs, le tabac est exempté nommément de la taxe générale de vente au détail, laquelle est présentement de 8 pour cent.



CHAPITRE IV

Résumé des constatations

- 1) La production de tabac est une culture industrielle importante au Québec, mettant en valeur certains sols qui autrement seraient peu productifs.
- 2) Le tabac est une plante capricieuse qui répond violemment à la nature du sol et aux conditions environnantes: chaleur, humidité, vent, etc.
- 3) Le tabac jaune requiert au moins 110 jours sans gel, tandis que le tabac à cigare s'accommode de 90 jours sans gel. Le tabac à pipe, dont la production ne cesse de décroître, demande une période sans gel quelque peu plus courte.
- 4) Plus de 95 pour cent du tabac jaune produit au Québec vient de la région de Joliette-Berthier- l'Assomption.
- 5) Environ 80 pour cent du tabac à cigare est produit dans la région de l'Assomption-Montcalm-Joliette.
- 6) De grandes étendues de terres sablonneuses pourraient être plantées en tabac jaune, si elles étaient déboisées.
- 7) Les planteurs québécois de tabac jaune et de tabac à cigare sont efficaces, dans l'ensemble.
- 8) Une plus grande mécanisation deviendra nécessaire chez les grands producteurs pour parer à la pénurie et au coût élevé de la main-d'oeuvre.
- 9) Quoique s'améliorant constamment, le rendement en tabac jaune, à l'acre, est sensiblement moindre au Québec qu'en Ontario.
- 10) La recherche actuellement faite à l'Assomption est orientée vers l'augmentation des rendements. Faute d'un personnel suffisant et de ressources, cette station de recherches ne peut pas faire
- 11) Individuellement, les producteurs de tabac jaune se plaignent des prix moyens qu'ils obtiennent des acheteurs; comme groupe, cependant, ils ne disent rien.



CHAPITRE V

Recommandations

- 1) Nous recommandons qu'un relevé complet et détaillé soit fait, à l'étendue de la province, des superficies aptes à la culture du tabac jaune, compte tenu du sol et du climat.
- 2) Nous recommandons que la recherche et l'expérimentation relatives à la culture du tabac s'intensifient à la ferme fédérale expérimentale de l'Assomption.
- 3) Nous recommandons qu'une étude soit faite pour connaître les causes d'un rendement moindre, à l'acre, de tabac jaune au Québec, à comparer à l'Ontario (climat, variétés, usage d'engrais chimiques, mécanisation, irrigation, etc.), et pour suggérer les moyens d'y remédier, si possible.
- 4) Nous recommandons que, pour ce qui est du tabac à cigare, des recherches soient entreprises en vue de mettre au point un type de filasse plus doux à fumer et plus aromatique.
- 5) Nous recommandons qu'avec l'aide financière d'ARDA, des projets soient élaborés en vue de déboiser, de défricher et de labourer les grandes étendues de terres sablonneuses encore disponibles dans la région de Montcalm-l'Assomption-Joliette, et que les terres marécageuses qui s'y trouvent soient égouttées et drainées afin d'abaisser la nappe d'eau souterraine, tout en maintenant de bonnes réserves d'eau pour l'irrigation.
- 6) Nous recommandons d'accorder le statut de « cultivateur » au planteur de tabac, avec tous les avantages financiers et autres que ce statut comporte dans le Québec.
- 7) Nous recommandons que l'assurance-récolte, dans le cas du tabac, se limite au coût encouru par le planteur dans ses travaux de production, plutôt que d'être étendue au prix de vente du produit, de crainte que le coût n'en soit prohibitif, vu les risques très grands auxquels est exposée cette culture.
- 8) Nous recommandons que les Offices de Producteurs de Tabac qui opèrent en vertu de la Loi des Marchés Agricoles soient plus actifs et jouent pleinement leur rôle, en négociant, avec les acheteurs, la mise en marché du tabac.
- 9) Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation engage à son service un nombre suffisant d'agronomes spécialisés dans la culture du tabac.

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES

<i>Tableau</i>	<i>Description</i>	<i>Pages</i>
1	Production, superficie et valeur du tabac prouduit au Canada, par province, en 1966	9
2	Production de tabac toutes variétés au Québec, 1961 à 1966	9
3	Superficie, production et valeur, par type de tabac, au Québec, en 1966	10
4	Production et valeur du tabac jaune au Québec, en 1966, par comté	10
5	Superficie, production et valeur à la ferme du tabac à cigare au Québec, en 1966, par comté	11
6	Superficie, production et valeur à la ferme du tabac à pipe au Québec, en 1966, par comté	11

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	7
--------------------	---

CHAPITRE I

PRODUCTION DE TABAC AU CANADA ET DANS LE QUÉBEC

a) Tabac jaune	10
b) Tabac à cigare	10
c) Tabac à pipe	11

CHAPITRE II

PROBLÈMES DE PRODUCTION DU TABAC AU QUÉBEC

a) Tabac jaune	13
b) Tabac à cigare	14

CHAPITRE III

MISE EN MARCHÉ

a) Tabac jaune	15
b) Tabac à cigare	16
c) Impôt provincial de consommation	17

CHAPITRE IV

<i>Résumé des constatations</i>	19
---------------------------------------	----

CHAPITRE V

<i>Recommandations</i>	21
Listes des tableaux statistiques	22